



AMÉNAGEMENT URBAIN

Signature de la convention "sites pilotes" pour l'aménagement du quartier de la Gare

Dans le cadre du 2e volet du projet Action Cœur de Ville, la Ville de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Banque des Territoires vont signer une convention portant sur l'aménagement du quartier de la Gare.

Publié le 12 avril 2024

La Banque des Territoires (BDT) en tant que partenaire du plan « Action Cœur de Ville » a développé un dispositif d'accompagnement des villes membres pour reconfigurer les quartiers de la Gare.

La mise en œuvre du projet pourra se faire grâce à une large palette d'offres et de solutions proposées par la BDT : accompagnement en amont et en ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette long terme, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

La Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui portent une attention particulière sur ce quartier depuis de nombreuses années (PEM, TOTEM de l'innovation...), ont souhaité s'inscrire dans cette démarche pour en accompagner les transitions. Il s'agit plus précisément de raccrocher le quartier de la Gare au centre-ville, de favoriser les mobilités douces et la renaturation et enfin d'intensifier les fonctions urbaines (habitat, tertiaire et économique).

La convention de partenariat au titre de « Sites Pilotes » prévoit un accompagnement en ingénierie par le cofinancement d'études qui doivent imaginer le futur du secteur gare et trancher sur le devenir de l'îlot CAR (ex-Clinique Armoricaïne de Radiologie).

Au total, la Banque des Territoires participera financièrement aux études à hauteur de 82 000 €. sur un total de 180 000 €.